

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Avenant n°1 - Affaire n°26S0004 Travaux de déminéralisation et de végétalisation des cours d'écoles - Lot 5 Cour de l'école maternelle Rameau

N° : VA_DEC2026_644
Service : Marchés Publics

Nous, Sylvain ESTAGER, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2026_76 du 28 mars 2026 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 et R2194-2 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure avec la société NORD ESPACES VERTS située à ROUBAIX (59100), titulaire du lot 5 École maternelle Rameau du marché Travaux de déminéralisation et de végétalisation des cours d'école, un avenant n°1 afin de prendre en compte l'ajout de prestations supplémentaires.

Montant initial du marché : 115 472,07 € HT ;

Avenant n°1 : 8 011,80 € HT ;

Nouveau montant du marché : 123 483,87 € HT.

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.2.1 Entretien des espaces verts

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 15 septembre 2026

Le Maire,
Sylvain ESTAGER

ID télétransmission : 059-215900093-20260330-229575-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 17 septembre 2026